

Loi

Générale

modern

Loi de finances n° 24/AN/18/8ème L portant règlement définitif du Budget de l'Etat de l'Exercice 2017.

n° 24/AN/18/8ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
31 décembre 2018

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2018

Date du numéro
31 décembre 2018

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°107/AN/00/4ème L du 29 octobre 2000 relative aux Loïs de Finances

VULa Loi de Finances n°108/AN/00/4ème L du 29 octobre 2000 portant modifications du Code Général des Impôts (partie fiscalité indirecte)

VULa Loi de Finances Additive n°16/AN/08/6ème L du 11 juin 2008 portant exonérations de la TIC des denrées alimentaires de base

VULa Loi n°53/AN/14/7ème L du 23 juin 2014 portant organisation du Ministère du Budget

VULa Loi de Finances n°166/AN/16/7ème L du 31 décembre 2016 portant budget initial de l'Etat pour l'exercice 2017

VULa Loi de Finances n°205/AN/17/7ème L du 27 novembre 2017 portant budget rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2017

VULa Loi n°33/AN/13/7ème L du 20 janvier 2014 portant régulation des activités d'importation, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures

VULa Loi n°61/AN/14/7ème L du 23 juin 2014 portant Constitution et maintien des stocks d'urgence de produits pétroliers

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2012-244/PR/MEFIP du 12 novembre 2012 portant adoption et application de la nomenclature budgétaire de l'Etat

VULe Décret n°2001-0224/PR/MEFPP du 26 novembre 2001 portant adoption et application du Plan Comptable de l'Etat

VULe Décret n°2017-0035/PR/MB du 18 janvier 2017 portant modification du Décret n°2001-096/PR relatif au Plan de Trésorerie pour le budget de l'Etat

VU

Le Décret n°2017-0014/PRE du 09 janvier 2017 portant octroi d'indemnité aux ingénieurs de l'agence nationale des systèmes d'information de l'Etat

VU l'Arrêté n°2017-116/PR/MTRA du 13 juillet 2017 portant rappel des diplomates à l'administration centrale des affaires étrangères et relatif au rapatriement vers Djibouti de 16 diplomates

VU la Circulaire n°323/PAN du 20/12/18 portant convocation de la 3ème Séance publique de la 2ème Session Ordinaire de l'année 2018. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 19 Septembre 2018.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Les recettes et les dépenses enregistrées au titre du Budget de l'Etat de l'Exercice 2017 sont arrêtées définitivement comme suit :
BUDGET GENERAL : A – Recettes
A 1- Recettes Générales
1- Prévisions des Recettes Générales du Budget : 131 646 000 000 FDR
Recouvrement des Recettes Générales du Budget : 123 412 787 571 FD
Moins-value en Recettes Générales du Budget

-
- 8 233 212 429 FDB
Dépenses
B 1- Dépenses Totales
1- Prévisions de Dépenses Générales du Budget : 131 646 000 000 FDR
Réalizations des Dépenses Générales du Budget : 123 352 159 405 FDR
Reliquat en Dépenses Générales du Budget
 - 8 293 840 595 FDC-
Solde budgétaire
C 1- Solde base ordonnancement (Recettes totales hors prêts- Dépenses totales hors amortissement)
 - 1 037 973 016 FDC 2-
Solde budgétaire Globale (- Déficit ; + Excédent) : + 60 628 166 FD

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH